

DEPARTEMENT  
DU NORD

COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le - 3 JUIL. 2019

ID : 059-245900758-20190627-2019\_06\_27\_3-DE

## Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 27 juin 2019 à 19h00

Le 27 juin 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

*Etaient présent(es)* : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye à partir du point 4, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Frankie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

*Avaient procuration:*

- M. Claude Beve, procuration à Mme Pascale Algoet
- Mme Monique Evrard, procuration à M. Philippe Mahieu
- M. Jean-Philippe Boonaert, procuration à Mme Nathalie Debaisieux
- Mme Bénédicte Brouard procuration à M. Jacques Hurlus
- Mme Sophie Caron, procuration à M. Philippe Kujawa
- Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet

*Etaient excusés*

- Mme Marie-Angèle Delommez,
- Mme Anna Di Penta
- M. Jacques Parent

*Secrétaire de séance* Mme Anne Decoster

### Finances : Sollicitation de la commune de Lestrem du Fonds de concours pour l'aménagement de la rue des mioches

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

En date du 28 mars 2019, la Communauté de communes a délibéré pour l'attribution d'un fonds de concours à chaque commune membre à la date de cette délibération d'un montant de 75 euros par habitant (sur la base des derniers chiffres connus de population DGF) sur la durée du mandat.

Ce fonds de concours pourra être versé à hauteur de 50 % du montant HT de la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, plafonné à 75 euros par habitant.

Le versement du fonds de concours s'effectuera en une ou plusieurs tranches, avec un montant minimum de 30 000 euros par versement.

Dans ce cadre, la commune de Lestrem souhaiterait recevoir cette aide dans le cadre de travaux d'aménagement de la RD 172, rue des Mioches – tranche 1 pour un montant de 338 475 euros, soit la totalité de ce Fonds de concours.

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune de Lestrem par délibération du 16 décembre 2014 ayant été sollicité en totalité, comme suit :

- 157 422 € sollicités dans le cadre de la rénovation de l'école Henri Cousin, par délibération du 18 juin 2015

C'est donc le Fonds de concours ayant fait l'objet de la délibération du 28 mars 2019 qui est activé.

Cette délibération vient en complément de celle du 28 mars 2019 qui devra être scrupuleusement respectée par les deux collectivités territoriales concernées.

Par ailleurs, la commune devra obligatoirement informer la CCFL de toute modification du projet concerné, notamment en termes de dépenses et recettes éventuelles non connues à ce jour.

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé aux membres du Conseil d' :

- AUTORISER le versement à la commune de Lestrem de la somme maximale de 338 475 euros, dans le cadre du Fonds de concours, selon les conditions énoncées ci-dessus,
- PREVOIR les crédits à l'article 2041412,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix pour) la proposition ci-dessus

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Bruno FICHEUX**

